

Éditorial

Autor(en): **Käser, Christoph**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 31

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Christoph Käser

Chère lectrice, cher lecteur,

Le 14 août 2019, la Conseillère fédérale Viola Amherd, cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, a approuvé et signé les stratégies pour les années 2020 à 2023 de la mensuration officielle (MO) et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Trois axes principaux à mettre en œuvre au cours des quatre prochaines années ont ainsi été définis pour chacune de ces deux tâches communes. Peu de temps auparavant, le 21 juin 2019, le Conseil fédéral avait adopté le crédit-cadre de 59 millions de francs destiné au versement des indemnités au titre de la MO et du cadastre RDPPF durant les années 2020 à 2023, garantissant ainsi le financement au niveau fédéral, sous réserve de l'accord du Parlement.

Les deux stratégies ont en commun le fait que les travaux démarrés doivent d'abord être achevés avant que de nouvelles tâches soient entreprises à l'échelle nationale. Pour la MO, le standard de qualité MO93 doit être atteint dans la Suisse entière. Concernant le cadastre RDPPF, il s'agit d'introduire les 17 premiers thèmes RDPPF relevant du droit fédéral en couvrant intégralement le territoire de manière homogène et actuelle.

Le développement à l'échelle suisse jusqu'à la fin de l'année 2023 est au cœur du deuxième axe. La MO doit ainsi se muer en un cadastre comportant également un répertoire géométrique des bâtiments, fournissant les géodonnées de référence liant les propriétaires, propriété par étages et servitudes représentables incluses, au système d'informations foncières. Le cadastre RDPPF doit être enrichi par des thèmes RDPPF supplémentaires relevant du droit fédéral tout en intégrant aussi les «RDPPF nouvelles ou en cours de modification» et les «RDPPF déployant un effet juridique anticipé».

Le troisième axe est également commun aux deux stratégies. Il n'est plus question ici d'assurer une couverture territoriale complète, mais de tirer des enseignements et d'élaborer des bases décisionnelles au moyen d'études, d'analyses, et de projets prioritaires dont la mise en œuvre éventuelle à grande échelle interviendra au cours de la période stratégique suivante, soit entre 2024 et 2027.

C'est sur la base de la stratégie et du plan de mesures que les cantons élaborent leurs plans cantonaux de mise en œuvre d'ici à la fin de l'année. Tous ces documents forment ensemble la base des conventions-programmes correspondantes pour les années 2020 à 2023 à conclure entre la Confédération et chaque canton au cours

du premier trimestre 2020. Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir m'attaquer à la mise en œuvre concrète de ces stratégies avec vous. Si elles constituent de réels défis, elles nous permettront aussi de réaliser des progrès considérables, tant au niveau de la MO que du cadastre RDPPF.

Le présent numéro de «cadastre» s'arrête sur les résultats déjà obtenus par la MO et le cadastre RDPPF, puis décrit des projets concrets comme la documentation numérique de la propriété par étages, le lancement du Change Board associé à DM.flex, les données en 3D en sous-sol et comporte également un retour d'expérience concernant la mise à jour périodique.

Je vous souhaite enfin, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et une nouvelle année riche et bien remplie, tant sur le plan privé que professionnel.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Responsable du processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF»
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo